

By Revenu Pierre

Studéa Garibaldi Berthelot Lyon (69)

Etudiants - NEXITY STUDEA

NUMÉRO DE DOSSIER: 6440B

COORDONNÉES		
Résidence	Studéa Garibaldi Berthelot 10 Rue Joséphine Baker 69007, Lyon	
Exploitant	NEXITY STUDEA 67 rue Arago 93585, Saint-Ouen 0820 830 820 studea-proprietaires-region1@nexity.fr	
Cabinet de Syndic	NEXITY LYON SYNDIC VAISE I 32, rue Joannes Carret - TSA 50903 69338, Lyon 04 72 74 50 20	
Notaire programme	SAS VAL D'ALZETTE - NOTAIRES FANZEL-BATAILLE 1 rue Felix Hess 54190, VILLERUPT, 03 82 24 02 11 loic.fanzel@notaires.fr	
Référence cadastrale	Section BK n°301, 304	

DÉTAILS DU BIEN VENDU		
Total HT	81 700 €	
Dont prix meubles anciens HT	600 €	
Dont prix honoraires HT	7 700 €	
Montant TVA	1 540 €	
Total TTC	83 240 €	
Frais Notaire	7 400 €	
Total acte en mains	90 640 €	
Rentabilité brute HT / HT	4.55 %	
Numéro copropriété	101	
Numéro d'exploitation	319	
Type de lot	T1	
Surface	17.54 m ² Carrez	
Niveau / étage	3	
Balcon		
Parking	Non	
Classe énergie	С	

DONNÉES FINANCIÈRES			
Charges de copro non récupérables (annuel)	261 €		
Fonds de travaux (annuel)	0€		
Taxe foncière (2024)	407 €		
Dont TOM remboursée	54 €		
COPROPRIÉTÉ			
Date de la dernière AG	27/05/2025		
Propriété des locaux d'exploitation	Copropriété		
Année de construction	2012		
DAT et livraison	-		

DONNÉES D'EXPLOITATION			
Durée et début du bail	Tacite prolongation depuis le 30/08/2021		
Loyer annuel HT	3 725 €		
Mode d'indexation	Annuelle - IRL à 85% - plafonnée à 2%		
Modalité de paiement des loyers	Trimestriellement à terme échu		
Travaux à la charge de l'exploitant	art. 605		
Classement de résidence de tourisme	non		
COMMENTAIRE			
Il est prudent de prévoir 1.500 € HT pour le renouvellement du mobilier / travaux. Loyer après			

Sécurisation de la location

indexation au 01/10/2025.

Les biens sont loués, meublés, en bail commercial à une société d'exploitation qui les sous-louent à des utilisateurs finaux en offrant des prestations hôtelières. Les loyers perçus par le bailleur (l'investisseur) ne dépendent pas de l'occupation des logements, mais du professionnalisme de l'exploitant et de ses capacités financières.

Au regard de la TVA

L'exploitant rendant des services définis par le CGI (Code Général des Impôts), le bailleur pourra, en renonçant à la franchise de base, assujettir ses loyers à la TVA, et récupérer la TVA de son investissement. Les biens neufs ou anciens acquis à des professionnels intègrent de la TVA récupérable (TVA sur les meubles, TVA immobilière, TVA sur marge, TVA sur honoraires). Les biens étant dans le champ d'application de la TVA, ceux-ci devront conserver une exploitation de type hôtelier pendant 20 ans suivant le début d'exploitation. En cas de reventes à des investisseurs assujettis à la TVA, et conservant l'exploitation, la dite TVA sera conservée par les investisseurs, et sera neutralisée lors de la revente (article 257bis du CGI).

Au regard de l'impôt sur le revenu

Les revenus LMNP sont des revenus BIC, soumis au régime du BIC réel simplifié. Une déclaration 2031 est à faire chaque année par l'intermédiaire d'un cabinet comptable. En cas de résultats positifs, il est utile de penser à adhérer à un centre de gestion agréé. Les biens étant amortis, la base taxable est de ce fait fortement réduite. Les amortissements, non encore imputés, conduisent à percevoir des revenus peu ou pas fiscalisés.

Document commercial non contractuel réservé à l'usage des professionnels du patrimoine - MAJ le 17/09/2025 à 10:13



Téléphone: 01.46.43.90.17

Mail: contact@investissementlmnp.com